

2024

INITIATEUR FÉDÉRAL DE TENNIS



LIGUE
HAUTS
DE FRANCE



LA FORMATION

OBJECTIF

Les initiateurs fédéraux sont des membres licenciés des associations affiliées à la FFT qui participent, à titre bénévole exclusivement, à l'initiation des jeunes de l'école de tennis.

CONTENU

► 35 heures de stage en club :

- Encadrement de séances collectives jeunes en présence du tuteur sur le court
- Participation aux animations sportives du club au sein d'une équipe

► 30 heures de formation en centre :

- Module mini-tennis
- Module initiation, 7-10 ans

► 5 heures de formation en e-learning

- Galaxie tennis
- Protection des mineurs

CALENDRIER

Les formations auront lieu le samedi de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 17h et se dérouleront sur 3 weekends :

- 7 et 8 octobre (Nord, Pas-de-calais, Somme, Aisne)
- 23, 24 et 25 octobre (Oise) 9h-12h et 13h-17h
- 27 et 28 janvier (Nord, Pas-de-calais, Aisne) et 13 et 14 Janvier (Somme)
- 26 et 27 février (Oise) 9h-12h et 13h-17h
- 23 et 24 mars (Nord, Pas-de-calais, Aisne) et 30 et 31 Mars (Somme)

Les dates des formations peuvent évoluer en fonction du calendrier des clubs d'accueil.

PRÉ-REQUIS

Le candidat à la formation d'initiateur fédéral doit, à la date du début de son stage :

- Etre titulaire du diplôme de **prévention et secours civiques de niveau 1** (PSC1)
- Etre âgé de **15 ans révolus à l'entrée de formation**
- Attester sa capacité physique à enseigner le tennis (certificat médical ou **licence de la saison sportive en cours**)
- Justifier d'un **niveau de jeu suffisant**. Il n'est pas obligatoirement classé, mais doit posséder un niveau de pratique du tennis suffisant pour prendre en charge l'initiation des licenciés

LES LIEUX DE FORMATION

15 pôles de formation répartis sur le territoire régional pour plus de proximité avec les clubs et les candidats (un minimum de 8 candidats sera nécessaire pour le maintien du pôle) :

AISNE

- Chauny TC : Stade Léo Lagrange, 02300 Chauny
- US Guignicourt : Rue du Moulin, 02190 Guignicourt

NORD

- US Dunkerque : Rue Albert Mahieu, 59140 Dunkerque
- TC Fourmies : 88 Rue Léo Lagrange, 59610 Fourmies
- Hazebrouck : Rue des Tennis Complexe de l'Hofland, 59190 Hazebrouck
- TC La Madeleine : 305 Rue du Président Georges Pompidou, 59110 La Madeleine
- TC Ronchin : Rue Robert Hanicotte, 59790 Ronchin
- TC Saint-Saulve : 140 Rue Jean Jaures, 59880 Saint-Saulve
- La Raquette Villeneuve d'Ascq : Stade Jean Jacques, Rue du 8 Mai 1945, 59650 Villeneuve-d'Ascq

OISE

- TC Compiègne Pompadour : 3 Avenue du Président Georges Clemenceau, 60200 Compiègne
- TC Méru : 4 Rue Maurice César, 60110 Méru

PAS-DE-CALAIS

- TC Boulogne sur Mer : Boulevard Eurvin, 62200 Boulogne-sur-Mer
- TC Courrières : Chemin de Douai, 62710 Courrières

SOMME

- Antenne de la Ligue : 45 Rue Sainte-Beuve, 80000 Amiens
- TC Valéricain : 335 Route d'Eu, 80230 Saint-Valery-sur-Somme



MODALITÉS DU DIPLÔME

L'activité des initiateurs fédéraux est exclusivement **exercée à titre bénévole**, dédiée à l'**initiation des jeunes de l'école de tennis**. Elle s'exerce uniquement auprès de l'**association affiliée dans laquelle il est licencié** et/ou qui a transmis sa demande, au plus tard **jusque 19h**.

Dès son entrée en formation, l'initiateur stagiaire peut exercer une activité pédagogique supervisée par un tuteur enseignant diplômé du CQP Educateur Tennis (CQPET) ou d'un diplôme d'Etat tennis (DEJEPS ou DESJEPS), présent sur le court.

La validation de la qualification d'initiateur fédéral est accordée ou non par le responsable de l'organisme de formation :

- à l'issue de cette formation ;
- à partir de 16 ans révolus (si l'enfant a 15 ans à l'entrée de formation il recevra sa qualification le jour de ses 16 ans);
- après avis favorable du président du club et du tuteur enseignant diplômé.

De 16 à 18 ans, l'initiateur fédéral peut prendre en charge l'initiation des licenciés jeunes de l'association affiliée, dans le cadre de l'école de tennis, en présence d'un responsable majeur sur le site de pratique. Le responsable majeur est :

- un enseignant (CQPET, DE ou DESJEPS) ;
- un dirigeant de l'association affiliée (président, secrétaire général ou trésorier).

A partir de 18 ans révolus, l'initiateur fédéral peut prendre en charge l'initiation des licenciés jeunes de l'association affiliée, dans le cadre de l'école de tennis, en autonomie.

L'activité de l'initiateur fédéral ne peut s'exercer qu'auprès de l'association affiliée dans laquelle il est licencié et/ou qui a transmis sa demande.

LES DIPLOMES D'ENSEIGNEMENT

Diplôme	Rappel des prérogatives, du statut et du groupe CCNS
Initiateur Fédéral (IF)	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs, • Statut bénévole
CQP Assistant Moniteur Tennis (AMT) ► Fiche RNCP	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement aux jeunes de 18 ans et moins en cours collectifs • Statut salarié (groupe 3 CCNS) ou bénévole
CQP Educateur de Tennis (ET) ► Fiche RNCP	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis, auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40) • Participation aux animations du club • Statut salarié (groupe 3 de la CCNS) ou bénévole

Des fiches de postes et des contrats types sont disponibles sur le site de la Ligue, rubrique Ressources Humaines.



LES CONTACTS :

- Chargé de mission administrative :
Gauthier Leonard - 06 59 87 15 96 - gauthier.leonard@fft.fr
- Responsable pédagogique :
Jacques BOUCHER - Tél : 06 60 76 53 07 - jacques.boucher@fft.fr

